

## PRINCIPAUX PARTENAIRES, PRESTATAIRES, TIERS AUTORISÉS DE LA CAISSE RÉGIONALE :



- Destinataires de données personnelles
- A l'origine de la communication de données personnelles

### Comment utiliser cet inventaire ?

Cet inventaire apporte des précisions concernant les principaux tiers auxquels vos données personnelles peuvent être communiquées par la Caisse régionale (les « destinataires ») ou auprès desquels elles peuvent être obtenues (les « fournisseurs »), en fonction des finalités exposées dans les tableaux qui précèdent.

Ainsi par exemple la filiale de paiement du Groupe Crédit Agricole Payment Services peut être à la fois destinataire de vos données personnelles lorsque vous souscrivez un contrat (finalité 1.2), et fournir des informations vous concernant dans le cadre de la fraude (finalité 5.3).

| Principaux partenaires et prestataires<br>Groupe Crédit Agricole | Raison sociale/activité  | En tant que Destinataire<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) | En tant que Fournisseur<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) |
|--|--|--|---|
| <b>Crédit Agricole SA</b>  | Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4<br>3.2<br>4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4<br>5.1 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5                                 | 3.2<br>4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5   |
| <b>Amundi</b>  | Gestionnaire d'actifs financiers   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.6<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5                                 | 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5   |
| <b>Avem</b>  | Entité partenaire expert des solutions monétaires et des services de paiement de proximité                                 | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.5   | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>Caceis</b>  | Groupe bancaire spécialisé dans les services financiers aux investisseurs  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.5<br>5.1 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5                     | 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5   |
| <b>Caisse d'Assurances Mutuelles Crédit Agricole (CAMCA)</b>     | Compagnie spécialisée dans le cautionnement des prêts immobiliers et les assurances parabancaires (moyens de paiement ...) | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.1 ; 5.3 ; 5.5   | 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)</b>                 | Compagnie spécialisée en assurances des emprunteurs (ADE)  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.1 ; 5.3 ; 5.5                                       | 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>PREDICA</b>   | Compagnie d'assurance de personnes. La société propose des contrats d'assurance-vie, d'épargne retraite et de prévoyance   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.6<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.5<br>5.1 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5                     | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>PACIFICA</b>  | Compagnie d'assurances dommages. Prévention, protection et assurances  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.6<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.5<br>5.1 ; 5.3 ; 5.5                     | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>Crédit Agricole Chèques</b>                                   | Gestion de la filière chèques.   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4<br>5.3 ; 5.5   | 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>4.3<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>Crédit Agricole Consumer Finance (CACF)</b>                   | Etablissement financier spécialisé dans le crédit à la consommation  | 1.1, 1.2, 1.3<br>2.1, 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.5<br>5.1 ; 5.3 ; 5.5                                    | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>4.3<br>5.3 ; 5.5  |

**PRINCIPAUX PARTENAIRES, PRESTATAIRES,  
TIERS AUTORISÉS DE LA CAISSE RÉGIONALE :**



- Destinataires de données personnelles
- A l'origine de la communication de données personnelles

| Principaux partenaires et prestataires<br>Groupe Crédit Agricole  | Raison sociale/activité  | En tant que Destinataire<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) | En tant que Fournisseur<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) |
|---|--|--|---|
| <b>Crédit Agricole Corporate and Investment Banking (CACIB)</b>   | Banque de financement et d'investissement pour les grandes entreprises et les institutionnels.                     | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.1 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5                                 | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>4.3<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5  |
| <b>Crédit Agricole Group Infrastructure Platform (CAGIP)</b>  | Entité en charge des infrastructures et les activités de production informatique                                   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5  |   |
| <b>Crédit Agricole Immobilier</b><br>(pour les CR ayant modifié leur convention de compte, qui devront également citer SQH) | Expert immobilier multi-métiers : promotion, transaction, administration de biens.                                 | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.1 ; 5.3 ; 5.5                                       | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CAIWM)</b>   | Etablissement financier de gestion de Fortune  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.1 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5                                 | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>4.3<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5  |
| <b>Crédit Agricole Leasing and Factoring (CALF)</b>   | Expert en financements spécialisés : crédit-bail, affacturage.   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.1 ; 5.3 ; 5.5                                       | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>4.3<br>5.3 ; 5.5  |
| <b>Crédit Agricole E-développement</b>  | Entité spécialisée dans l'acquisition digitale et la production d'indicateurs de performance sur les parcours web. | 3.1 ; 3.2 ; 3.4  | 3.1 ; 3.2 ; 3.4   |
| <b>Crédit Agricole Payment Services (CAPS)</b>  | Entité en charge des activités de paiement : offres, fonctionnement et sécurité                                    | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3<br>5.3 ; 5.5   | 1.2 ; 1.3 ; 1.4<br>3.2 ; 3.3<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>Crédit Agricole Titres</b>   | Tenue de compte et conservation de titres.   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.5 ; 1.6<br>2.1<br>5.1 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5  | 1.2 ; 1.3<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5  |
| <b>Crédit Agricole Technologies et Services (CATS)</b>  | Entité partenaire informatique des Caisses régionales.   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 1.6<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3<br>5.1 ; 5.3 ; 5.5  | 4.3<br>5.3 ; 5.5  |
| <b>Edokial Cofilmo CA Print</b>   | Prestataires de traitements de documents et des données (archivage, routage, numérisation ...)                     | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5<br>3.1 ; 3.4   |   |
| <b>Crédit Agricole Protection et Sécurité (NEXECUR)</b>   | Entité proposant des services de protection des biens et d'assistance à la personne                                | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3   | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4  |
| <b>Uni-Médias</b>   | Groupe de presse   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.6<br>2.1<br>3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3   | 1.2 ; 1.3<br>3.2 ; 3.3 ; 3.4  |
| <b>G.I.E Cobalt</b>   | Groupement constitué par les Caisses Régionales dans le cadre de la gestion des risques de crédit.                 | 4.2  | 4.2   |

## PRINCIPAUX PARTENAIRES, PRESTATAIRES, TIERS AUTORISÉS DE LA CAISSE RÉGIONALE :



- Destinataires de données personnelles
- A l'origine de la communication de données personnelles

| Etablissements de crédit, émetteurs de virements, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transactions | Raison sociale/activité   | En tant que Destinataire<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) | En tant que Fournisseur<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) |
|---|---|--|---|
| <b>Autres établissements de crédit</b>  |   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4<br>2.1 ; 2.2   | 1.1 ; 1.2   |
| <b>Plateformes interbancaires de traitement des flux de paiements</b>                               | Réseaux informatiques permettant aux transactions émises par une institution financière d'être réalisées avec un autre membre du réseau | 1.2  | 1.2   |
| <b>Emetteurs de virements et de prélèvements récurrents</b>   | Entités ou banques de ces émetteurs assurant des opérations sur le compte   | 1.1<br>5.3   | 1.2   |
| <b>Donneurs d'ordre et bénéficiaires de transactions</b>  | Entités associées à des opérations classiques sur le compte   | 1.1 ; 1.2  |   |
| <b>Etablissements gestionnaires de créances ou fonds de titrisation ou de refinancement</b>         | Opérations de cession de créances ou de titrisation des créances détenues par la Caisse régionale.                                      | 4.6  |   |

| Partenaires et prestataires hors Groupe  | Raison sociale/activité   | En tant que Destinataire<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) | En tant que Fournisseur<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) |
|--|---|--|---|
| <b>Sociétés de recouvrement et agents de recherche privée</b>  | Entités associées à des activités visant à réclamer le remboursement d'une somme due par un débiteur  | 2.2  | 2.2   |
| <b>Agrégateurs et initiateurs de paiement</b>  | Entités associées à des activités visant à regrouper sur une seule interface (site internet et/ou application mobile) les informations sur les soldes et les opérations réalisées sur plusieurs comptes du client | 1.2  |   |
| <b>Compagnie(s) financières partenaire(s) concevant et/ou gérant et/ou distribuant des produits de placement et d'assurances</b> | Proposition de solutions financières et assurantielles hors Groupe  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1   | 1.2 ; 1.3   |
| <b>Apporteurs d'affaires</b><br>(à adapter par CR en fonction de sa politique de prescription)                                   | Courtiers en crédits immobilier et autres prescripteurs   |  | 1.1<br>3.1  |

**PRINCIPAUX PARTENAIRES, PRESTATAIRES,  
TIERS AUTORISÉS DE LA CAISSE RÉGIONALE :**



- Destinataires de données personnelles
- A l'origine de la communication de données personnelles

| Partenaires et prestataires hors Groupe   | Raison sociale/activité  | En tant que Destinataire<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) | En tant que Fournisseur<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) |
|---|--|--|---|
| <b>Prestataires de traitements des documents et des données, et façonniers</b>  | Tiers-archivage, routage, gestion électronique des documents, fabrication de moyens de paiement  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5  |   |
| <b>Prestataires télécoms, Entreprises de service du numérique (ESN) et de services informatiques</b>  | Prestataires d'activités réseaux & télécoms  | 1.2 ; 1.5<br>3.6   | 1.2   |
| <b>Prestataires de mesure d'audience, de gestion des réseaux sociaux, de cookies publicitaires</b>  | Gestion des mesures d'audience et de ciblage, réseaux sociaux, gestionnaires des cookies techniques et fonctionnels, gestion des cookies publicitaires   | 3.5  | 3.5   |
| <b>Autres prestataires externes</b>   | Cabinets de conseil, sociétés spécialisés dans les activités de marketing et d'enquêtes  | 3.2 ; 3.4  | 3.1 ; 3.2 ; 3.3   |
| <b>Les commerçants ou toute entité appartenant à leur groupe en cas d'achat, par le Client, de produit(s) défectueux, contaminé(s) ou concerné(s) par une crise sanitaire</b> |  | 1.2  |   |
| <b>Relais CA</b>  | Commerçants assurant le relais des Caisses régionales sur des services bancaires simples (ex : mise à disposition d'espèces, remises de chèques,...)   | 1.2  | 1.2   |
| <b>Entreprises de l'économie sociale et solidaire auxquelles le Client aura fait un (des) don(s) dans le cadre de son livret de développement durable et solidaire</b>        | Ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale | 1.2<br>3.4   |   |
| <b>Experts comptables et centres de gestion agréés</b>  |  | 1.2 ; 1.3 ; 2.2<br>4.2   | 1.2 ; 1.3 ; 2.2<br>4.2  |
| <b>Médiateur de la Caisse régionale</b>   | Le médiateur bancaire est une personnalité indépendante qui peut être saisie par le client pour résoudre un litige   | 2.1  |   |
| <b>Avocats de la Caisse régionale</b>   |  | 2.1  |   |

**PRINCIPAUX PARTENAIRES, PRESTATAIRES,  
TIERS AUTORISÉS DE LA CAISSE RÉGIONALE :**



- Destinataires de données personnelles
- A l'origine de la communication de données personnelles

| Partenaires et prestataires hors Groupe   | Raison sociale/activité  | En tant que Destinataire<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) | En tant que Fournisseur<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) |
|---|--|--|---|
| <b>Mandataires à la Protection des Majeurs</b>                                      | Personne physique ou morale en charge de gérer les affaires financières d'une personne placée sous tutelle   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ;<br>2.1 ; 2.2<br>3.1 ; 3.4 ;  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.5<br>2.1 ; 2.2  |
| <b>Clients de la Caisse régionale</b>   | Les clients Particuliers ou Entreprises peuvent transmettre à la Caisse régionale des données de personnes tierces : garant, héritier, associé ... |  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>3.1 ; 3.3 ; 3.4<br>5.3 ; 5.5   |
| <b>Toute personne ou organisme alléguant de faits répréhensibles</b>                | Dispositif de signalement de faits présumés de corruption, délits, crimes  |  | 5.2   |
| <b>Les Cautions, Garants, ou associés de la personne ou de la Société débitrice</b> |  | 2.2  |   |
| <b>Bases de données Publiques ou Privées</b>  | INSEE, Greffe du Tribunal de Commerce, ...   |  | 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4<br>4.2<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5   |

| Tiers autorisés/ institutions publiques   | Raison sociale/activité   | En tant que Destinataire<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) | En tant que Fournisseur<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation figurant dans les tableaux) |
|---|---|--|---|
| <b>Etat, organismes de Place, autorité judiciaire, de police ou administrative</b>  | Fonctions régaliennes de l'Etat assurant le respect de la réglementation : Banque de France , Direction Générale du Trésor, Tribunaux, etc...   | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4<br>2.1 ; 2.2<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5 ; 5.6  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4<br>2.2<br>5.3 ; 5.4 ; 5.5   |
| <b>Officiers ministériels et auxiliaires de justice. Héritiers et toutes personnes habilitées à obtenir communication d'informations dans le cadre d'une succession</b> | Notaires, huissiers de justice, avocats, administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs  | 1.3<br>2.2   | 1.2 ; 1.3<br>2.2  |
| <b>Organismes de Tutelle et de régulation</b>   | Autorité des marchés financiers (AMF), Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Tracfin (en charge de la lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme), Banque Centrale Européenne (BCE ...) | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1<br>5.1 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5  | 1.3<br>5.4 ; 5.5  |

**PRINCIPAUX PARTENAIRES, PRESTATAIRES,  
TIERS AUTORISÉS DE LA CAISSE RÉGIONALE :**



- Destinataires de données personnelles
- A l'origine de la communication de données personnelles

| Tiers autorisés/<br>institutions<br>publiques  | Raison sociale/activité   | En tant que Destinataire<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation<br>figurant dans les tableaux) | En tant que Fournisseur<br>Finalités concernées<br>(se reporter à la numérotation<br>figurant dans les tableaux) |
|--|---|---|--|
| <b>Organismes et services sociaux [seulement pour les CR où les Points Passerelle ne sont pas une personne morale distincte]</b> | Ensemble d'organismes et services sociaux associés aux démarches des Points Passerelle (Ex : MSA, CAF, Assistantes Sociales, services d'aide à l'Enfance,...)   | 1.2 ; 1.3<br>2.2  | 1.2 ; 1.3<br>2.2   |
| <b>Collectivités Publiques</b>   | Mairie et autres collectivités  |   | 1.3  |
| <b>Organismes de caution</b>   | Les organismes de cautionnement proposent une alternative à l'hypothèque  | 1.1 ; 1.2 ; 1.3<br>2.1  | 1.2 ; 1.3  |
| <b>Commissaires aux comptes de la Caisse régionale.</b>  | Un commissaire aux comptes est un auditeur indépendant dont le rôle est la vérification des comptes et le bon fonctionnement d'une entreprise.  | 2.1 ; 2.2<br>4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4  |  |
| <b>Etablissement public mettant à disposition des bases de données en open source</b>  | ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), DVF (Demandes de Valeurs Foncières), BDNB (Base de données nationale des bâtiments), INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), Légifrance, Etalab Politique publique de la donnée, etc |   | 1.3 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 5.5  |